



L'Eau de Blois
Service Clientèle
Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac
41000 Blois

0 806 000 139 (coût d'un appel local)
contact@eaudeblois.fr
www.eaudeblois.fr

— MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA —

TYPE DE PRÉLÈVEMENT Mensuel À l'échéance

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A - L'Eau de Blois à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte

B - Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'Eau de Blois

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

— IDENTIFIANT SEPA —

FR27EAU492575

— CONTRAT N° —

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom ou raison sociale	Nom VILLE DE BLOIS - EAU
Adresse	Adresse HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
Code postal	1.RUE HONORE DE BALZAC
Ville	Code postal 41000
Pays	Ville BLOIS
Téléphone	Pays FRANCE
Email	
Date de naissance	

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE OU DE L'ACTIVITÉ DESSERVIE À BLOIS

.....
.....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Identification internationale (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signé à :

Le / /

Nom du tiers débiteur pour lequel le paiement est effectué (si différent du titulaire du compte à débiter) :
.....

SIGNATURE

— JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC) —

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par L'Eau de Blois. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec L'Eau de Blois.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.